

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 12 octobre 2016

Le 12 octobre 2016 à 18h15, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Madeleine VAICBOURDT représentée par Serge PEROTTINO
Jocelyne MARCON représentée par Rémi MARCENGO
Patrick BIAVA représenté par David MASCARELLI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Magali GIOVANNANGELI
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Jeannine LEVASSEUR
Geneviève MORFIN représentée par Léo MOURNAUD
France LEROY représentée par Bernard DESTROST
Dominique HONETZY représentée par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Giovanni SCHIPANI
Julie GABRIEL représentée par Laurent COLOMBANI
Joëlle MELIN représentée par Alain GREGOIRE

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/121016/4

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

**Contrat de ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile –
Approbation du Programme d'actions 2016**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-CT4-121016-4-DE Date de télétransmission : 10/11/2016 Date de réception préfecture : 10/11/2016

La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 donne aux Communautés d'Agglomérations la compétence de droit en matière de Politique de la Ville. A cette fin, l'ex Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a délibéré pour s'emparer pleinement de la compétence obligatoire que représente la Politique de la Ville.

Au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle génération de contrats de ville est entrée en vigueur pour la période 2015-2020.

La nouvelle géographie prioritaire a pour objectif de rationaliser et recentrer la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté.

Sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, un seul quartier prioritaire a été retenu à Aubagne la Cité du Charrel. Toutefois, les anciens quartiers du CUCS font l'objet d'une veille active. C'est dans ce cadre que le Conseil de Territoire et la Ville d'Aubagne ont conduit l'élaboration d'un nouveau contrat de ville qui a été signé par l'ensemble des 18 partenaires et institutions le 6 octobre 2015.

L'année 2016 est la première année de plein exercice de la réforme de la Politique de la Ville dans le nouveau cadre institutionnel de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'appel à projet 2016 a été diligenté par l'ex-Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et la ville d'Aubagne. Il fait l'objet d'une instruction entre février et avril 2016.

Le nouveau contrat intercommunal repose sur quatre piliers :

- Le Cadre de Vie et le Renouvellement Urbain,
- Le Développement économique et l'emploi,
- La Cohésion Sociale,
- La Citoyenneté et les Valeurs de la République.

Il repose également sur trois axes transversaux :

- La jeunesse,
- La lutte et la prévention des discriminations,
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

Le nouveau contrat doit contribuer à réduire les écarts constatés entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la commune d'Aubagne et les autres communes du territoire et à garantir l'égalité des chances pour les publics les plus fragiles aux services publics et associatifs.

La programmation 2016 met en exergue les priorités de l'Etat : 50% des actions concernent la Citoyenneté et la Jeunesse, 30% les actions autour de l'Insertion par l'Economie.

Ladite programmation, co-construite en partenariat avec tous les acteurs :

- a renforcé les actions en faveur de l'insertion, de l'employabilité et de l'économie solidaire ;
- a favorisé la mise en place du conseil citoyen, dans l'esprit de la Loi du 21 Février 2014.

Au titre de l'année 2016, afin de valider les projets d'actions, un Comité de Pilotage de Programmation a été organisé le 6 juin dernier pour établir la liste des actions et les plans de financement de ces interventions.

Cette année, 30 actions ont été retenues, pour un total de 185.948 euros, conformément au tableau de programmation annexé.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence consacrera 23.000 € à ces actions, conformément au Contrat de ville signé.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-CT4-121016-4-DE Date de télétransmission : 10/11/2016 Date de réception préfecture : 10/11/2016

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 30 septembre 2016.

Considérant

- Le programme d'actions 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable au programme d'actions du contrat de ville 2016.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-CT4-121016-4-DE
Date de télétransmission : 10/11/2016
Date de réception préfecture : 10/11/2016